

ANNEXE 1

Catégories de lecteurs

A. Inscription gratuite :

1. de droit :

- Etudiants de l'USTL,
 - Etudiants de l'ENIC,
 - Etudiants ERASMUS ou SOCRATES à l'USTL,
 - Personnel de l'USTL, y compris ATER, agents temporaires vacataires, Moniteurs d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (MIES), enseignants chercheurs associés, enseignants chercheurs invités, chargés d'enseignement vacataires et jeunes chercheurs étrangers en séjour de recherche post-doctorat,
 - Etudiants de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie,
 - Etudiants de l'Ecole Centrale de Lille,
 - Etudiants inscrits en M2 dans une université hors Nord-Pas de Calais effectuant leur stage à l'USTL,
 - Membres de la Société Géologique du Nord,
 - Etudiants, enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs des universités du Littoral-Côte-d'Opale, de l'Artois, de Valenciennes, de Lille 2, de Lille 3 ainsi que de l'IUFM Nord-Pas de Calais,
 - Etudiants, enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs français ou étrangers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français ayant fait l'objet d'une convention d'inscription gratuite à la BUC de l'USTL.
- ##### 2. Sur autorisation du directeur de la BUC :
- Demandeurs d'emplois,
 - Lecteurs autorisés à titre individuel.

B. Inscription payante :

1. Tarif 1 (droits de bibliothèque déterminés annuellement par le Ministère de l'Education Nationale) :
 - Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur n'ayant pas fait l'objet d'une convention d'inscription gratuite à la BUC de l'USTL,
 - Fonctionnaires et assimilés exerçant en France.
2. Tarif 2 (40 euros) : tout particulier ne pouvant bénéficier ni de la gratuité, ni du tarif 1.
3. Tarif 3 (80 euros) : Entreprises ou publiques ou privées.